



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/11/2023

Référence
2023-11-07

Objet de la délibération
Programme d'investissement éligible à la DETR- Requalification et rénovation énergétique maison Lambert

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	24

Date de la convocation
03/11/2023

Vote
A la Majorité
Pour : 18 Contre : 6 (ACHENZA G, SETTE F, JUIF D, OLIVIER M, FLORENS P, BIGARRET JP) Abstention : 0

L'an 2023 et le Dix Novembre à Dix-Huit Trente Minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maire de Salernes sous la présidence de DUBOIS Cédric, Maire

Présents : DUBOIS Cédric, Maire, TORTOSA Marie-Laure, LIONS Marcel, FANUCCI Carine, MULLER Alban, DURDU Mélanie, AGOSTA Didier, DANI Nicolas, PONS Marie, BOUALEM Sofiane, MEIFFRET Clotilde, LANOUX Pierre, PAGEAUD Mathieu, SETTE François, OLIVIER Maurice, FLORENS Pascale, BIGARRET Jean-Pierre, ANSELME Stéphane, JUIF Daniel, EMPHOUX Valérie.

Absents ayant donné procuration : BERTHET Anaïs à FANUCCI Carine, MARY Hervé à DUBOIS Cédric, ACHENZA Gérard à JUIF Daniel, RIVERON Robin à TORTOSA Marie-Laure.

Absents : DE GASSART Laurence, Véronique CHAZAL, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : PONS Marie

Objet de la délibération : Programme d'investissement éligible à la DETR – Requalification maison LAMBERT- rénovation énergétique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune, dans le cadre des projets susceptibles d'être éligibles à la DETR, souhaite procéder à la requalification de ladite Maison Lambert avec rénovation énergétique, pour y créer un pôle numérique multiservices publics, France service et coworking.

Le plan de financement hors taxes pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes non éligibles	250 000 €	DETR 50 %	625 000 €
Travaux éligibles	1 250 000 €	Fond Vert 30 %	375 000 €
		Autofinancement travaux	250 000 €
		Autofinancement études	250 000 €
TOTAL	1 500 000 €	TOTAL	1 500 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à la MAJORITE,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

D'APPROUVER le plan de financement tel que défini ci-dessus et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions utiles à la réalisation de l'opération – année 2024.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 083-218301216-20231110-2023_11_7-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/11/2023
Le Maire
Cédric DUBOIS

La secrétaire de séance
Marie PONS



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MP', enclosed within a large, loopy oval shape.